



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Mise en œuvre de la politique de la vieillesse Vieillir2030 et création d'un Conseil consultatif des seniors

La politique cantonale de la vieillesse Vieillir2030, portée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), a été élaborée avec le soutien de plus de 300 professionnels et seniors depuis trois ans. Elle se déploiera ces prochaines années pour faire face aux enjeux démographiques. A partir de 2024, quelque 40 projets pilotes testeront des idées novatrices et un Conseil consultatif des seniors sera instauré.

Le vieillissement démographique important qui marquera les années à venir ainsi que l'évolution continue des besoins des seniors ont conduit le DSAS à développer un nouveau cadre d'orientation pour renforcer la politique de la vieillesse actuelle. Durant les trois dernières années, dans le cadre d'une large démarche participative, plus de 300 professionnels des domaines de la santé et du social, des experts académiques, des représentants des communes ainsi que des seniors ont participé à la conception de Vieillir2030, au choix des projets pilotes et à la définition des organes de gouvernance. Cette implication active témoigne du grand intérêt et de la motivation qui existent aujourd'hui pour construire ensemble l'avenir et favoriser le bien vieillir dans notre société.

«Pour et avec les seniors, c'est ainsi qu'est conçue la nouvelle politique de la vieillesse de notre Canton. Avec Vieillir2030 nous avons souhaité créer un cadre d'orientation pour agir favorablement sur la qualité de vie des seniors et répondre à leurs besoins actuels et futurs», souligne Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat et Cheffe du DSAS. «Vieillir2030 permettra ainsi de mieux coordonner les nombreuses prestations de santé, d'accompagnement social et de soutien financier existantes, de les adapter si nécessaire, d'initier de nouveaux projets tout en assurant une forte synergie avec l'offre actuelle. Il s'agit enfin d'améliorer la collaboration entre les différents acteurs et développer des réponses concertées entre le monde social et sanitaire.»

6 axes, plus de 70 mesures et 40 projets pilotes

La nouvelle politique de la vieillesse se base sur 6 axes stratégiques qui guident l'action du DSAS et des acteurs du social et de la santé en les ralliant autour d'une vision commune :

1. Renforcer l'accès aux prestations socio-sanitaires des seniors et de leurs proches
2. Améliorer l'accompagnement des seniors lors des transitions dans leur parcours de vie, telles que la retraite ou la fin de vie
3. Valoriser la participation des seniors à la vie en société et préserver ou créer des liens sociaux
4. Favoriser l'autonomie et la dignité dans le vieillissement
5. Proposer des environnements de vie et des habitats diversifiés
6. Assurer la gouvernance et garantir la qualité, l'économicité et la sécurité des prestations

Les objectifs de ces 6 axes se concrétiseront à travers plus de 70 mesures et environ 40 projets pilotes cantonaux et régionaux. Grâce aux mesures, certaines prestations sociales et de la santé seront adaptées ou améliorées dès cette année ([s'informer sur toutes les mesures \(pdf, 85 Ko\)](#)). Quant aux projets, choisis par un jury et mis en place dès 2023 ou 2024, ils testent des idées novatrices ([s'informer sur tous les projets \(pdf, 757 Ko\)](#)). Après une durée maximale de trois ans, ils feront l'objet d'une évaluation dans le but d'identifier les plus efficaces.

Conseil consultatif des seniors

Le principe de la participation active s'applique aussi à la gouvernance de Vieillir2030. Celle-ci se compose de plusieurs organes réunissant les principaux acteurs privés et publics actifs dans le domaine de la vieillesse, des professionnels ainsi que des représentants des communes. Un Conseil consultatif des seniors sera également instauré. Ce dernier réunira une vingtaine de seniors plusieurs fois par année, appelés à se prononcer sur des mesures cantonales, participer à des groupes de travail thématiques, accompagner des projets de recherche, contribuer à l'organisation de conférences et décerner un prix destiné à récompenser une initiative innovante.

Le DSAS lance aujourd'hui un appel de candidature qui dure jusqu'au 15 avril 2024. Toute personne âgée de 65 ans et plus habitant le canton de Vaud est invitée à présenter sa candidature (plus d'informations : www.vd.ch/conseil-seniors).

Plus d'informations sur Vieillir2030 : www.vd.ch/vieillir-2030

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 22 janvier 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DSAS, Caroline Knupfer, Responsable de l'Unité Politique sociale et Formation, Direction générale de la cohésion sociale

LIENS

[Présentation](#)

[Création d'un Conseil consultatif des seniors](#)

[Présentation des projets Vieillir2030](#)

[Présentation des mesures](#)